

VOTRE CONTRIBUTION? DEUX GESTES SIMPLES ET GRATUITS: TRIER ET RAPPORTER

Vous l'aurez compris : le premier acteur de ce dispositif de collecte, c'est vous! En rapportant à votre pharmacien les médicaments périmés et ceux que vous n'utilisez plus, vous contribuez à une meilleure gestion des déchets pharmaceutiques.

Avant de vous rendre à la pharmacie:

- » Faites un premier tri dans votre pharmacie familiale.
- » Que faire des tubes de pommade, des aérosols, des flacons, des blisters, etc.? Consultez le guide de tri à l'intérieur de ce dépliant!
- » Jetez les notices et les boîtes en carton dans votre poubelle « papier / carton ».

Pour toute question relative au tri, à la collecte ou aux médicaments que vous pouvez conserver sans risque dans votre armoire à pharmacie, n'hésitez pas à demander conseil à votre pharmacien.



MÉDICAMENTS PÉRIMÉS OU NON UTILISÉS?

Rapportez-les à votre pharmacien!

**Une initiative commune des pharmaciens,
des grossistes-répartiteurs, de l'industrie du médicament
et des autorités régionales**



Pour plus d'infos:

www.bonusage.be | info@bonusage.be | www.pharmacie.be

MÉDICAMENTS PÉRIMÉS OU NON UTILISÉS? RAPPORTEZ-LES À VOTRE PHARMACIEN!

Les médicaments ne sont pas des produits comme les autres. Les médicaments périmés ou non utilisés ne sont donc pas non plus des déchets comme les autres. En collaboration avec les Régions, le secteur pharmaceutique organise et finance la collecte sélective des médicaments périmés ou non utilisés afin de les faire détruire en toute sécurité. Votre contribution? Deux gestes simples et gratuits: trier et rapporter.

1. Tenir votre armoire à pharmacie à l'œil: un geste important pour votre santé

Ne gardez pas les médicaments périmés chez vous: utiliser des médicaments périmés est dangereux. De même, évitez de conserver des médicaments que vous n'utilisez plus. En effet, certains traitements prescrits n'exigent pas d'aller jusqu'au bout de la boîte ou du flacon. Ces médicaments, qui vous ont été prescrits par votre médecin ou conseillés par votre pharmacien dans une situation bien précise, peuvent être inadaptés, voire dangereux pour d'autres usages. Certains médicaments ont aussi une durée de conservation limitée après ouverture. Contrôlez donc régulièrement votre armoire à pharmacie et retirez-en les médicaments que vous n'utilisez plus.

2. Rapporter les médicaments périmés ou non utilisés à la pharmacie: un geste utile pour votre sécurité et celle de vos proches

Il est interdit, car nocif pour l'environnement, de jeter des médicaments périmés ou non utilisés dans les toilettes, évier, etc. Et les jeter à la poubelle est fortement déconseillé (enfants imprudents, animaux en quête de nourriture, etc.). C'est pourquoi l'industrie pharmaceutique, les grossistes en médicaments et les pharmaciens unissent leurs efforts pour organiser un dispositif de collecte et d'élimination des médicaments périmés ou non utilisés. Ce dispositif respecte l'environnement et permet de garantir l'efficacité, la qualité et la sécurité des médicaments jusque dans votre armoire à pharmacie.

Le pharmacien rassemble les médicaments rapportés par les patients dans des boîtes spécialement prévues à cet effet. Celles-ci sont ensuite collectées par les grossistes, avant d'être acheminées vers un centre habilité pour le traitement de ce type de déchets en vue de leur élimination.

Attention: vous ne pouvez pas rapporter vos médicaments périmés ou non utilisés dans les parcs à conteneurs. Ils doivent impérativement être rapportés chez votre pharmacien qui les reprend gratuitement en vue de leur élimination (le secteur pharmaceutique prend les frais de destruction à sa charge).

✓ VOTRE PHARMACIEN REPREND...

» Comprimés, suppositoires, capsules, etc. non consommés dans leur blister ou leur flacon



» Restes de sirops et de médicaments liquides (par ex. gouttes pour le nez ou les yeux) dans leur flacon



Médicaments sans la boîte et sans la notice

» Patches non utilisés



» Restes de pommades dans leur tube



» Restes de sprays et d'aérosols



✗ VOTRE PHARMACIEN NE REPREND PAS...

Emballages vides de médicaments

» Bouteilles en verre vides et propres
→ bulles à verre ou collecte sélective du verre en porte-à-porte



» Radiographies
→ hôpital, parc à conteneurs ou collecte sélective des déchets chimiques ménagers

» Blisters et emballages en plastique vides
→ ordures ménagères



» Notices papier et boîtes en carton
→ parc à conteneurs ou collecte sélective des papiers en porte-à-porte



» Seringues
→ conteneurs à seringues (en vente chez le pharmacien)
→ parc à conteneurs



Non-médicaments

» Restes de produits chimiques
→ parc à conteneurs

» Restes de cosmétiques
→ parc à conteneurs (en Flandre)
→ ordures ménagères (à Bruxelles et en Wallonie)



» Alimentation particulière (pour adultes et bébés), vitamines et produits à base de plantes
→ ordures ménagères ou collecte sélective des déchets organiques en porte-à-porte

